

**Décision n° 2024 – 254**

**NOMENCLATURE : 1-1**

**DECISION PORTANT SUR L'ATTRIBUTION DE L'ACCORD-CADRE  
RELATIF A L'ANIMATION D'ATELIERS DE BIEN-ETRE - PS24013**

Le Maire de la Ville de LENS,  
Président de la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin,

Vu la délibération du conseil municipal du 25 mai 2020 portant approbation des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n°2022-2812 du 26 septembre 2022 portant délégations à des Adjointes au Maire, modifié par l'arrêté n°2024-2150 du 26 juillet 2024,

Vu le code de la commande publique et en particulier l'article R2123-1 1°,

Considérant qu'une procédure de mise en concurrence a été réalisée sous la forme d'une procédure adaptée pour l'animation d'ateliers de bien-être et que cette procédure de mise en concurrence a été publiée au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics, sur le site internet de la ville de Lens et sur la plateforme de dématérialisation achat public ;

Considérant les propositions financières reçues des prestataires : Laetitia BECK (62300), Anne-Sophie LEJEUNE (62218), Béatrice TOUBEAU (62660), Karine BONO (62210), Benjamin MAYEUX (62160), Just Coaching (95522), Gymspot (92100),

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** D'autoriser la signature de l'accord-cadre multi-attributaires à bons de commande relatif au lot n°1 : Ateliers de sophrologie avec les prestataires suivants :

- **Monsieur Benjamin MAYEUX**, dont le siège social se situe : 17 rue Jean Bart – 62160 BULLY-LES-MINES.
- **Madame Béatrice TOUBEAU**, dont le siège social se situe : 26 rue Arthur Lamendin – 62660 BEUVRY

Pour un montant annuel maximum s'élevant à 25 000€ H.T (tous titulaires confondus). Chaque attributaire se verra passer commande, sans qu'aucun d'entre eux ne détienne l'exclusivité, selon la nature des prestations à exécuter.

D'autoriser la signature de l'accord-cadre mono-attributaire à bons de commande relatif aux lots n°2 : Ateliers de yoga et n°3 : Ateliers de diététique avec les prestataires suivants :

**Lot n°2 : Ateliers de yoga : Madame Laetitia BECK** dont le siège social se situe : 24C rue des Rosiers – 62300 LENS, pour un montant annuel maximum s'élevant à 15 000€ H.T.

**Lot n°3 : Ateliers de diététique : Société JUST COACHING**, dont le siège social se situe : 176 avenue Charles de Gaulle – 95522 NEUILLY-SUR-SEINE pour un montant annuel maximum s'élevant à 10 000€ H.T.

**ARTICLE 2** : Les contrats sont passés pour une période allant **du 1<sup>er</sup> Septembre 2024 ou de la date de notification si celle-ci est postérieure à cette date au 31 Août 2025**. Ils sont éventuellement reconductibles 3 fois pour une période de 12 mois, à l'initiative de la collectivité, sans que le titulaire ne puisse s'y opposer.

**ARTICLE 3** : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2024 et seront prévus au budget des exercices suivants.

**ARTICLE 4** : Le Directeur Général Adjoint des Services en charge de la Vie de la Cité, l'accès aux Services Publics et Ressources Internes ainsi que Monsieur le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des dispositions de la présente décision, qui fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville de Lens : [www.villedelens.fr](http://www.villedelens.fr) (Rubrique Actes Administratifs).

Fait à l'Hôtel de Ville, le 29/08/2024

Pour le Maire,  
L'adjoint



Pierre MAZURE

